

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 novembre 2023

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., VEROT V., BRUNETON M., ROY S., MARTEL D.

Absents : Mrs CHAMAYOU P., MIGNE J., GARRABOS F., Mme BONCOMPAIN C.

N° 27112023006

COMITE DES FÊTES :
SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec les membres du Comité des Fêtes de CHASPUZAC, afin de solliciter une subvention.

Le Comité des Fêtes organise les 2 & 3 décembre un marché de Noël à la salle polyvalente. Cette manifestation génère des dépenses telles que location de chapiteau.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 euros au Comité des Fêtes de Chaspuzac

☞ charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Vote :

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 29 novembre 2023

et publication ou notification

du 29 novembre 2023

AR Prefecture

043-214300626-20231127-27112023006-DE
Reçu le 29/11/2023